



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



Lac de l'Orceyrette - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

EDITÉ LE 16/04/2021

ARFPPMA PACA
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

SOMMAIRE

EDITO	P.3
MISSIONS ET GOUVERNANCE	P.4
Les missions de l'ARFPPMA PACA.....	P.4
Sa gouvernance.....	P.5
LA PECHE EN RÉGION PACA EN 2020, INDICATEURS CLES	P.7
LES GRANDES DATES DE L'ANNEE	P.10
NOS PARTENAIRES	P.11
La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.....	P.11
L'Agence de l'Eau RMC.....	P.12
EDF.....	P.13
NOS PRINCIPALES ACTIONS	P.14
Coordination et animation de la convention cadre avec la Région Sud.....	P.14
Animation technique et politique de notre réseau associatif en PACA.....	P.14
Connaissance opérationnelle et suivi des milieux aquatiques.....	P.24
Communication régionale.....	P.26
Développement du loisir pêche en eau douce en région Provence Alpes Côte d'Azur.....	P.27
Administration de l'ARFPPMA PACA.....	P.29

EDITO

Comme tout un chacun, nous avons vécu cette année particulière sous le joug de la covid19 et des mesures gouvernementales prises tout au long de l'année afin de tenter d'enrayer cette pandémie mondiale qui nous a frappé.

Aussi, il me tient à cœur d'adresser à toutes celles et ceux qui ont perdu un être cher dans cette crise sanitaire sans précédent, toutes mes sincères condoléances et mon soutien.

Malgré toute cette tristesse causée, cette angoisse omniprésente et dans des temps incertains comme ceux-ci, nous pouvons être fiers de notre réseau associatif !

En effet, il a su très vite s'adapter à cette situation particulière. Nos élus, avec l'aide de la FNPF, se sont ainsi mobilisés pour qu'une commande sanitaire groupée de masques et de gels soit rapidement passée et qu'elle puisse profiter à l'ensemble du réseau associatif.

Notre Fédération Nationale nous a également mis un outil de visioconférence performant à disposition rapidement afin que nous puissions mener à bien nos réunions statutaires ainsi que nos réunions techniques diverses. Et l'aménagement du travail par le recours au télétravail ou la reprise des activités de terrain sous attestation dérogatoire au motif de l'intérêt général notamment a permis à tout un chacun d'arriver à maintenir ses objectifs et missions pour 2020.

C'est également ce qui ressort de cette année au niveau de l'Association Régionale où la grande majorité des actions ont ainsi pu être menées à bien. Aussi, je tiens à remercier les élus, bénévoles et salariés qui ont œuvré à nos côtés tout au long de l'année pour que nos objectifs annuels soient atteints! Nous avons encore eu de nombreux dossiers à traiter, avis à donner et combats à mener, comme celui pour le SAGE Durance et la composition de sa CLE et nous ne pouvons qu'être satisfaits de ce qui a été fait dans les conditions que nous avons eu pour le faire.

Il en va de même de notre dynamique autour du développement de notre loisir en région Provence Alpes Côte d'Azur. Cette pandémie a montré que le loisir pêche est incontournable dans ces temps incertains et liberticides car il permet un retour aux sources, au ressourcement, à la détente et à l'harmonie avec les milieux aquatiques et leur biodiversité qui nous entourent. En témoigne le nombre de pêcheurs en légère augmentation cette année dans notre si belle région malgré les confinements et limitation de distance successifs. En témoigne également la demande émanant du Comité Régional du Tourisme de Provence Alpes Côte d'Azur et de l'ARBE PACA qui ont fait appel à nos services pour produire des contenus afin de valoriser une pratique de pêche en eau douce durable dans notre région au sein d'un site internet spécialement dédié aux filières éco-touristiques régionales. Gageons, par ailleurs, que ce travail puisse faire écho auprès des élus de notre région et qu'en ces périodes pré-électorales nous puissions être entendus sur la prise en compte du tourisme pêche dans une convention cadre avec la Région Sud dès 2022.

Je vous laisse maintenant découvrir plus en détails l'ensemble des missions menées cette année, conformément au programme d'actions prévisionnel ayant été adopté par notre Conseil d'Administration et notre Assemblée Générale. A savoir que dans ce programme seules les actions suivantes n'ont pu être menées à bien par rapport à la covid19 (film promotionnel de la pêche en lacs de plaine - reporté à 2021, tenue d'un stand régional au Salon des Nauticales, coordination régionale de notre participation au Tour de France - annulation du partenariat engagé avec ASO au niveau national).

Bonne lecture et au plaisir de vous croiser, peut-être, au bord de l'eau une canne à pêche à la main.

Le Président de l'ARFPPMA PACA

Luc ROSSI



MISSIONS ET GOUVERNANCE

Les missions de l'ARFPPMA PACA

L'Association Régionale des Fédérations de PACA pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (ARFPPMA PACA) est l'institution de représentation de la pêche de loisir en eau douce et de la protection des milieux aquatiques en région Provence Alpes Côte d'Azur. Elle a pour but de concilier le développement d'un loisir pêche en eau douce durable avec la préservation de nos magnifiques milieux aquatiques régionaux.

Pour cela, elle est amenée toute l'année à :

- Représenter les pêcheurs et l'ensemble du réseau associatif de Provence Alpes Côte d'Azur au sein de diverses instances de gouvernance, principalement régionales mais aussi interrégionales voire infrarégionales (Comité de Massif des Alpes, Commissions Territoriale et Géographique Littoral PACA Durance, AGORA et Commissions thématiques, Comité Régional Biodiversité et Commission spécialisée ARB du CRB, Comité de Pilotage de l'ARB, Comité Régional Sécheresse, Commission Consultative Déchets de la Région Sud, Comité Plénier Durance et Commissions thématiques etc.) ;
- Appuyer techniquement et animer un réseau régional pour ses membres (salariés, bénévoles et élus) afin de former, échanger sur ce qui est fait par les uns et les autres et s'informer ;
- Elaborer une stratégie régionale de communication permettant, entre autres, le développement d'un tourisme pêche durable en Provence Alpes Côte d'Azur et la valorisation de l'ensemble des actions portées par son réseau associatif ;
- Suivre la convention cadre liant l'ensemble des structures associatives du loisir pêche en eau douce de son territoire à la Région Sud ;
- Développer des partenariats techniques et financiers (Délégation PACA & Corse de l'Agence de l'Eau RMC, EDF, CNR etc.).

Sa gouvernance

L'ARFPPMA PACA est composée de membres de droit (6 FDAAPPMA de PACA) et de membres associés (FDAAPPMA de Corse et de Réunion, Association MRM).

Sa gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration constitué de 2 représentants par FDAAPPMA adhérente, membre de droit uniquement, dont le Président et un membre de son conseil d'administration. Il est ainsi composé de 12 membres et son Bureau de 4 membres.

Le Bureau

- **Président** : Luc ROSSI (FDAAPPMA 13)
- **Vice-Président** : Bernard FANTI (FDAAPPMA 05)
- **Trésorier** : Louis FONTICELLI (FDAAPPMA 83)
- **Secrétaire** : Victor BASTUCK (FDAAPPMA 06)



1. Les membres du Bureau - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

Le Conseil d'Administration

- Claude ROUSTAN & Christian CALVIGNAC (FDAAPPMA 04)
- Bernard FANTI & Eric BELLON (FDAAPPMA 05)
- Victor BASTUCK & Jean-Luc CERUTTI (FDAAPPMA 06)
- Luc ROSSI & Jean-Louis BERIDON (FDAAPPMA 13)
- Louis FONTICELLI & Patrick BASSAND (FDAAPPMA 83)
- Christophe MARCELLINO & Michèle MAILLARD (FDAAPPMA 84)

Les Assemblées Générales (ordinaires comme extraordinaires) sont composées des délégués des structures adhérentes, membres de droit comme associés.

Chaque membre de droit est représenté par 3 délégués : les deux administrateurs au Conseil d'Administration de l'ARFPPMA PACA complétés d'un délégué désigné par les Présidents des fédérations adhérentes. Les FDAAPPMA de Corse et de la Réunion, en tant que membres associés, sont chacune représentées, à titre consultatif, par leur Président ainsi que par une autre personne qui aura été désignée par ce dernier. Quant à l'association MRM, elle est représentée, à titre consultatif également, uniquement par son Président ou son représentant.

Les membres de l'Assemblée Générale

- Claude ROUSTAN, Christian CALVIGNAC & Daniel THEVENON (FDAAPPMA 04)
- Bernard FANTI, Eric BELLON & Michel DELENATTE (FDAAPPMA 05)
- Victor BASTUCK, Jean-Luc CERUTTI & Jean-Marie BARAS (FDAAPPMA 06)
- Luc ROSSI, Jean-Louis BERIDON & Bernard ABRIAL (FDAAPPMA 13)
- Louis FONTICELLI, Patrick BASSAND & Daniel PEDRETTI (FDAAPPMA 83)
- Christophe MARCELLINO, Michèle MAILLARD & François PEREZ (FDAAPPMA 84)



2. Assemblée Générale de l'ARFPPMA PACA - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

Les Assemblées Générales Extraordinaires ont, quant à elles, pour seule compétence la révision des statuts ou la dissolution de l'ARFPPMA PACA.

LA PECHE EN RÉGION PACA EN 2020, INDICATEURS CLES

Côté milieux :

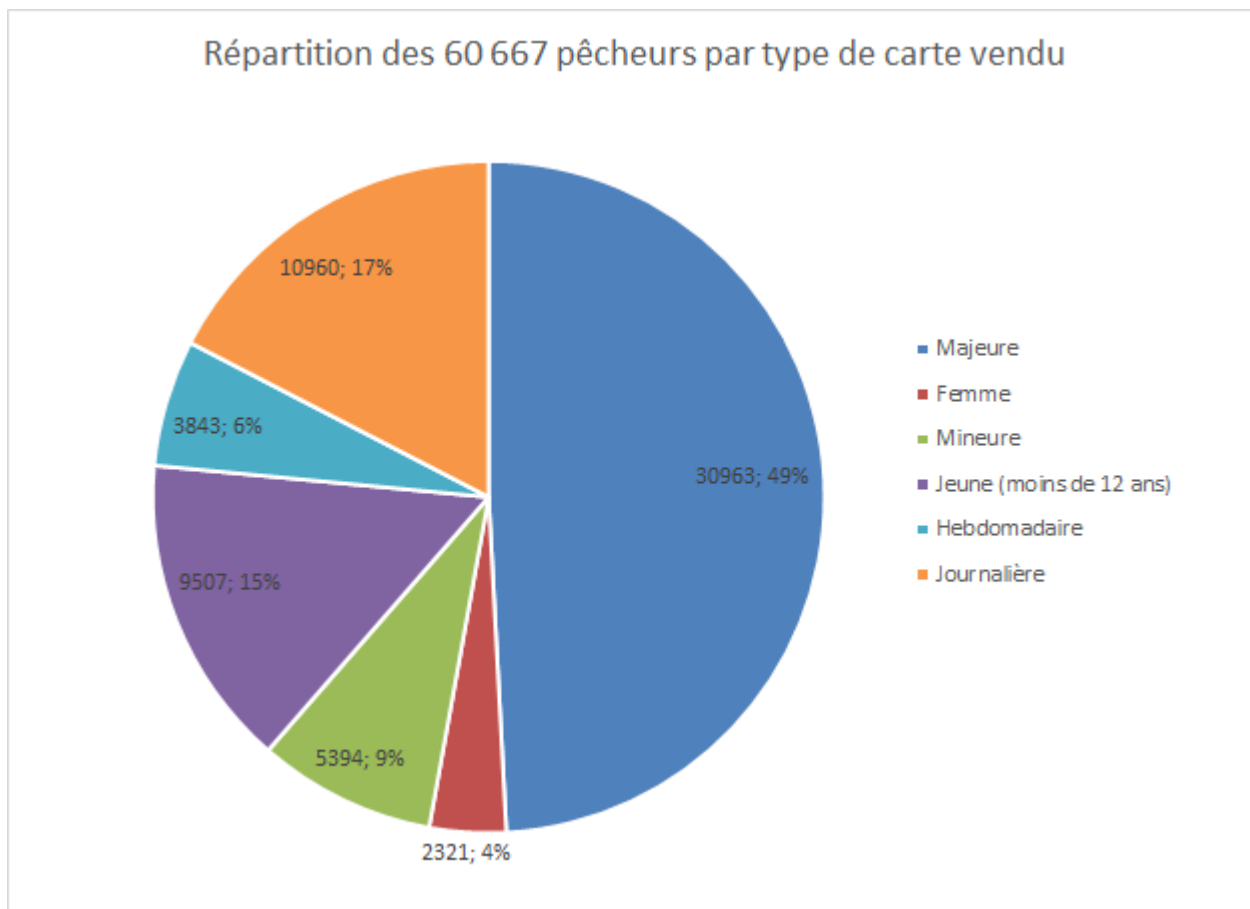
- **9 394 km** de cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole ;
- **4 742 km** de cours d'eau de 2^{nde} catégorie piscicole ;
- **15 000 ha** de lacs, plans d'eau et étangs ;
- **Une centaine** de lacs d'altitude ;
- **53 espèces** de poissons.



3. Barbeau méridional de la Méouge - Copyright : S. BARRIO Photographie

Côté économie :

- **60 667** Pêcheurs ;
- **14 901** Jeunes pêcheurs de moins de 18 ans ;
- **2 321** Femmes ;
- **Plus de 41** Millions d'euros générés (calculé à partir d'un coût moyen de dépense annuel par pêcheur de 681 €, hors achat de la carte de pêche, d'après les données du Bureau d'étude sous commande FNPF 2011) ;
- **41** Hébergements qualifiés pêche ;
- **7** Parcours pêche labellisés FNPF (2 Parcours Pêche Famille et 5 Parcours Pêche Passion dont 1 ciblé Silure) et près de **200** parcours pêche départementaux divers ;
- **26** Moniteurs guides de pêche de la FFMGP.



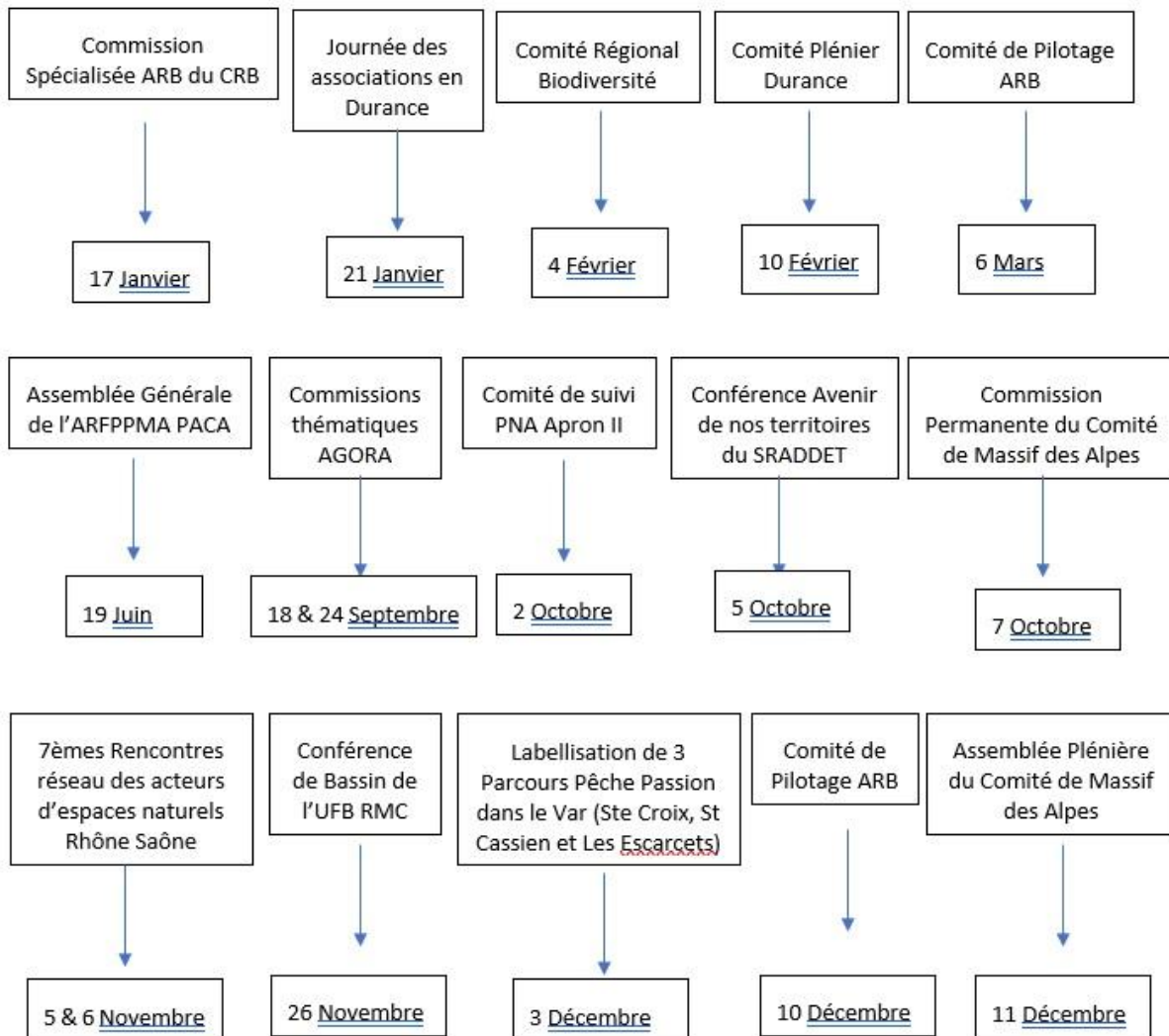
Côté social :

- **119** Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ;
- **6** Fédérations Départementales d'Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ;
- **1** Association Migrateurs Rhône Méditerranée ;
- **Près de 50** salariés ;
- **Plus de 1 600** bénévoles dont **171** Gardes Pêche Particuliers ;
- **21** Ateliers Pêche Nature.



4. Atelier Pêche Nature de l'AAPPMA Le Gardon de Toulon et ses environs - Copyright : AAPPMA Le Gardon de Toulon et ses environs

LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE



NOS PARTENAIRES

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Depuis plus de 15 ans, l'ARFPPMA PACA a initié un partenariat ambitieux et réussi pour la préservation des milieux aquatiques avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Une convention cadre, qui ne lie pas seulement notre association à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur mais également les 6 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA ainsi que l'Association Migrateurs Rhône Méditerranée, a permis l'attribution de plus de 5 millions d'euros d'aide ayant permis la réalisation de près de 400 projets de restauration et préservation des milieux aquatiques en région Provence Alpes Côte d'Azur. Une dizaine de postes techniques ont également été financés par la Région Sud.

Quant à nos structures associatives du loisir pêche en eau douce, elles se sont engagées dans la politique régionale de gestion de la ressource en eau et de préservation des milieux aquatiques, notamment en signant la Charte Régionale de l'Eau, mais également en étant membre de droit de l'AGORA (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères), en participant à l'élaboration des grands schémas régionaux tels que le SRADDET, ou encore en étant représentées dans diverses instances de gouvernance régionale (Comité Régional Biodiversité, Comité Régional Sécheresse, Comité de pilotage de l'ARB PACA etc.).



5. 5ème Journée Régionale Eaux Souterraines de la Région Sud à Gémenos - Copyright : ARFPPMA PACA/D.RUIZ

L'Agence de l'Eau RMC

Initié en 2017 et conforté par le nouvel accord cadre national liant la FNPF au MTES, aux 6 Agences de l'Eau et à l'AFB, lui-même décliné au niveau du Bassin Rhône Méditerranée Corse en ce qui nous concerne (géré par l'UFB RMC au sein de notre réseau associatif en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC), ce partenariat entre la Délégation PACA & Corse et notre association nous permet d'ancrer et de faire valoir notre rôle essentiel dans la gestion de la politique de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques au regard des diverses instances de gouvernance dans lesquelles nous intervenons à l'échelle régionale et inter-régionale mais aussi des missions d'animation de tête de réseau ou encore de sensibilisation à l'environnement aquatique que nous pouvons mener. Cela nous permet également d'avoir un partenariat technique, financier et politique complémentaire de celui que nous avons jusque-là avec la Région Sud car il nous semble important de faire converger ces deux politiques pour une meilleure gestion intégrée des milieux aquatiques en Provence Alpes Côte d'Azur.

Ainsi, en 4 ans, environ 70 000 euros ont été accordés par l'Agence de l'Eau RMC à notre association (ainsi qu'aux Fédérations des Alpes de Haute Provence, des Alpes Maritimes et du Vaucluse uniquement dans le cadre d'un projet mutualisé Web PDPG et géoportail régional) pour les missions suivantes :

- Animation tête de réseau associatif pêche et préservation des milieux aquatiques en Provence Alpes Côte d'Azur comprenant notamment la représentation de nos pêcheurs dans les diverses instances de gouvernance régionale et inter-régionale et la mise en place de formations, journées d'informations et journées techniques à destination de nos salariés mais aussi de nos élus et bénévoles, en lien avec nos partenaires techniques et financiers ;
- Connaissance et suivi des milieux aquatiques comprenant notamment la création, l'interprétation, la diffusion et la valorisation d'une base de données régionale sur le suivi de l'état des populations piscicoles ;
- Animation territoriale régionale pour favoriser l'émergence de travaux de restauration de la continuité écologique, notamment en Durance.



6. Commission Géographique Littoral PACA Durance - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

EDF

Depuis plus de 15 ans, l'ARFPPMA PACA a également initié, sous jeu d'une convention quadripartite financière triennale entre EDF, notre association et les Fédérations des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, et avec l'appui de l'expertise technique de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée, l'entretien et le suivi de la passe-piège à Anguilles du barrage de Mallemort sur la Durance. Cette convention permet de définir les conditions de ce suivi dont la maîtrise d'œuvre et la valorisation sont assurées par notre association :

- comptages, remises en amont du barrage des Anguilles et entretien de la passe-piège assurés par la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (avec l'appui de l'OFB et de la Fédération des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques si nécessaire) ;
- rapport annuel de suivi et comparaison interannuelle rédigés par l'association Migrateurs Rhône Méditerranée qui implémente également les données issues de ce suivi dans l'Observatoire des Poissons Migrateurs du bassin Rhône Méditerranée qu'elle pilote pour le compte notamment de la DREAL de bassin.

Ainsi, ce sont près de 160 000 euros qui ont été accordés depuis 2003 pour le suivi de cette passe-piège à Anguilles située en pleine Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour l'amélioration de la circulation des Anguilles à la montaison et la dévalaison (selon les derniers Plans de gestion de l'Anguille au niveau national et des poissons migrateurs au niveau du bassin Rhône Méditerranée - PLAGEPOMI 2016-2021) et qui ont donc contribué à l'acquisition de précieux indicateurs de populations ainsi qu'à l'amélioration des connaissances bioécologiques de cette espèce toujours classée en danger critique d'extinction par l'UICN.



7. Barrage EDF de Mallemort - Copyright : MRM/F. GARDIN 2007

NOS PRINCIPALES ACTIONS

Coordination et animation de la convention cadre avec la Région Sud

Les actions ont notamment consisté en :

- Un suivi des dossiers de demandes de subventions 2020 et 2021 ainsi que des soldes de subventions d'années précédentes de nos 6 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Provence Alpes Côte d'Azur (FDAAPPMA PACA) ainsi que de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM) ;
- L'organisation et l'animation du Comité de Gestion Pêche 2019/2020 qui s'est tenu le 20 Février 2020 à Gardanne.

Animation technique et politique de notre réseau associatif en PACA

Ces actions ont consisté en :

- L'assurance d'une veille d'informations par la mise à jour des actualités, de l'agenda ou encore des rubriques concernées de notre site internet (www.peche-paca.fr), par la rédaction et la diffusion de Newsletters (5 Newsletters ont été adressées dans l'année à plus de 250 destinataires issus de notre réseau associatif mais également de nos partenaires) ainsi que par la diffusion d'informations via la page Facebook de notre Association Régionale.
- La participation à l'élaboration d'outils de planification et aux différentes instances de gouvernance interrégionale, régionale voire infra-régionale.

Au niveau interrégional, aux côtés de l'association MRM et des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA concernées, nous avons participé à des réunions techniques sur les orientations 2, 3 et 4 du PLAGEPOMI 2022-2027 qui ont eu lieu en fin d'année. Nous avons fait remonter un certain nombre d'informations et de propositions qui, nous l'espérons, pourront être reprises dans l'élaboration du document final.

Concernant les migrateurs, nous avons également déposé un avis, dans le cadre d'une consultation publique nationale, sur l'arrêté ministériel visant à fixer les quotas de pêche des civelles pour la saison 2020/2021.

Même si notre région n'était pas directement concernée par cet arrêté puisque la pêche de la civelle y est totalement interdite toute l'année, nous avons souhaité y

répondre afin d'apporter notre solidarité au reste de notre réseau associatif sur le sujet dans le but que toute pêche soit interdite toute l'année sur l'ensemble du territoire national au regard de ce qui se fait déjà dans certaines régions comme la nôtre et de la situation toujours autant critique de l'espèce au niveau mondial, comme européen et national. Notre avis est disponible sur la rubrique Bibliopêche/Consultations publiques nos avis de notre site internet ([Consultations publiques : nos avis - Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA \(peche-paca.fr\)](http://www.association-regionale-des-federations-de-peche-paca.fr)). Malheureusement, si les quotas ont été légèrement revus à la baisse à la suite de cette consultation, ils restent toujours largement dommageable pour l'espèce et nous nous sommes donc associés à notre Fédération Nationale qui a porté, avec d'autres associations environnementales, un recours gracieux devant les Ministères concernés à ce sujet.

Nous avons également participé au projet de charte nationale d'engagement de l'usage de produits phytosanitaires porté, dans le cadre de la Loi EGALIM, par la SNCF. Nous avons ainsi pu notamment militer pour une garantie de non traitement de la végétation en bordure des cours d'eau et des plans d'eau ainsi que pour une bonne information le plus en amont possible des opérations de désherbage prévus afin de pouvoir vérifier qu'elles n'aient pas lieu sur des secteurs en bordure de milieux aquatiques. La charte devrait être finalisée en 2021 et être présentée aux différents Préfets de département. Nous espérons que nos remarques auront pu être bien intégrées et que nous serons tenus au courant de la mise en application de cette dernière en Provence Alpes Côte d'Azur.

Nous avons participé, aux côtés de certaines Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques et d'autres Associations Régionales, aux ateliers de travail visant à définir une stratégie de communication pour la mise en application du Plan National d'Actions de l'Apron II ainsi qu'au 1er comité de suivi territorialisé qui a eu lieu en fin d'année pour la Région Sud. Vous retrouverez toutes les informations utiles ainsi que le compte rendu de ce 1er comité de suivi territorialisé sur notre site internet à la rubrique Gouverner/Suivi des outils de gestion/PNA Apron ([Plan National d'Actions Apron - Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA \(peche-paca.fr\)](http://www.association-regionale-des-federations-de-peche-paca.fr)).

Nous avons participé aux 7èmes Rencontres du réseau des acteurs d'espaces naturels du Rhône et de la Saône. Ces rencontres ayant pour but de partager une vision commune, de développer les liens entre acteurs et de fédérer les gestionnaires de la biodiversité de l'axe Rhône Saône, il nous a semblé important de pouvoir y représenter nos Fédérations Départementales concernées par l'axe rhodanien.

Celles-ci ayant eu lieu durant la période de clôture du Plan Rhône Saône II et de présentation du futur Plan Rhône Saône III, elles nous ont également permis de mieux appréhender les objectifs et actions identifiés dans ces plans et de mieux en

cerner les financements potentiels afin de faire émerger des projets de restauration écologique ou encore de préservation des zones humides qui pourraient être portés par nos Fédérations Départementales. Vous retrouverez un retour de ces rencontres ainsi que l'ensemble des présentations faites sur notre site internet rubrique Gouverner/Suivi des outils de gestion/Plan Rhône Saône ([Rencontres du réseau Rhône & Saône - Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA \(peche-paca.fr\)](#)).

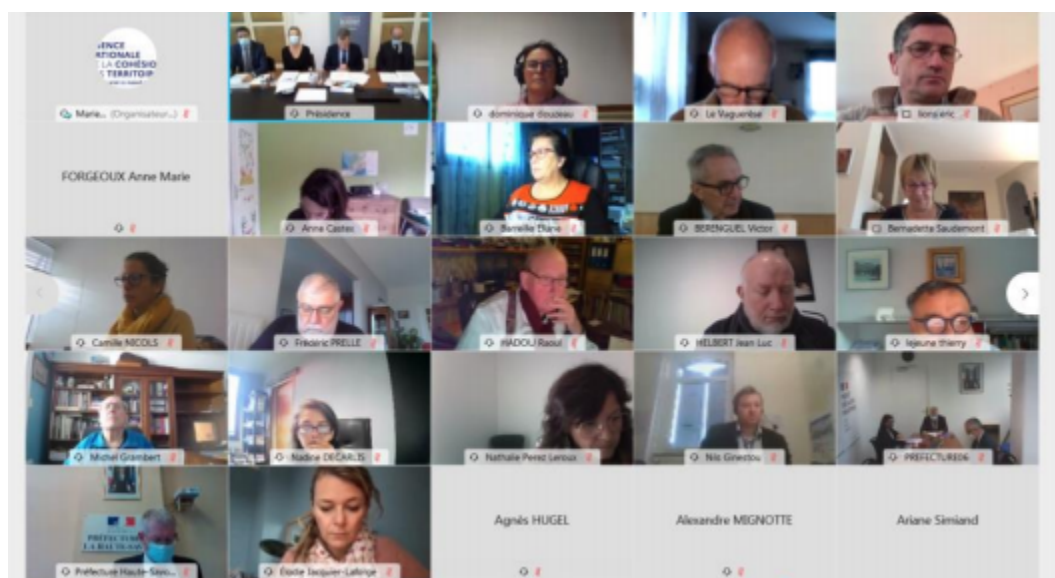
Dans le cadre de notre participation à la Commission Territoriale du Rhône aval, nous avons également déposé 5 avis dématérialisés à la DREAL de bassin concernant différents projets de travaux envisagés par la CNR sur le domaine concédé par l'Etat. Vous trouverez l'ensemble de nos avis sur notre site internet rubrique Bibliopêche/Avis et archives Commission Territoriale du Rhône aval ([Avis et archives Commission Territoriale du Rhône aval - Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA \(peche-paca.fr\)](#)).

Aux côtés de l'UFB RMC, des Fédérations de PACA pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et de l'association MRM, nous avons participé à la Conférence de bassin qui s'est tenue en fin d'année et a permis de dresser le bilan de l'année écoulée mais également de préparer l'année à venir et notamment la participation de l'ensemble de notre réseau associatif à la consultation des Assemblées pour la révision du SDAGE prévue pour la période 2022-2027, ainsi que de celle du PGRI.

Enfin, au niveau interrégional, nous avons participé à la Commission Permanente du Comité de Massif des Alpes qui a eu lieu le 7 Octobre dernier à Gap, ainsi qu'à l'Assemblée Plénière qui s'est tenue en visioconférence le 11 Décembre dernier. Lors de cette dernière séance, le programme Montagne pressenti par l'ANCT a été présenté et il nous a été proposé de donner notre avis à partir d'un questionnaire à retourner complété au secrétariat du Comité de Massif des Alpes. Vous retrouverez ainsi sur notre site internet, à la rubrique Gouverner/Participation aux instances de gouvernance/Comité de Massif des Alpes ([Le Comité de Massif des Alpes - Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA \(peche-paca.fr\)](#)) à la fois un retour plus précis de ces 2 séances mais également l'avis que nous avons déposé dans le cadre de ce Programme Montagne, en espérant que les observations faites puissent être retenues et prises en compte.



8. Commission Permanente du Comité de Massif des Alpes réunie à Gap - Copyright : Comité de Massif des Alpes



9. Assemblée Plénière du Comité de Massif des Alpes faite en visioconférence en Décembre 2020

Au niveau régional, nous avons participé à la Commission spécialisée Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB) du Comité Régional Biodiversité qui s'est tenue le 17 Janvier dernier. Celle-ci étant réunie afin notamment de donner un avis voire de proposer des actions à inscrire dans le projet de programme d'actions de l'ARB présenté en séance, nous en avons profité pour proposer d'y inscrire le travail réalisé, en partenariat avec les 5 signataires de l'ARB ainsi que nos 6 Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, autour de notre Géoportail régional visant à caractériser et suivre l'état des peuplements piscicoles et astacicoles en Provence Alpes Côte d'Azur au regard des pressions anthropiques et climatiques qu'elles subissent.

Nous nous sommes également portés volontaires pour rapporter cet avis en Comité Régional Biodiversité aux côtés du CESER PACA et de la Fondation d'entreprise du golf de Vidauban pour l'environnement. Vous trouverez sur notre site internet un retour de cette séance à la rubrique Gouverner/Participation aux instances de gouvernance/Comité Régional Biodiversité ([Commission spécialisée "Agence Régionale pour la Biodiversité" - Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA \(peche-paca.fr\)](#)).

Le Comité Régional Biodiversité qui a émis un avis positif sur le programme d'actions 2020 de l'ARB et l'a complété, notamment par notre proposition d'intégration du Géoportail régional, a eu lieu le 4 Février dernier. Il a également permis de faire un point d'étape sur la nouvelle organisation de l'Office Français de la Biodiversité, de la territorialisation du Plan Biodiversité au niveau de notre région, ainsi que du bilan de la stratégie régionale de création d'aires protégées 2010/2020 et de la préparation de la suivante, entre autres. Vous trouverez, là encore, un retour de séance sur notre site internet à la rubrique Gouverner/Participation aux instances de gouvernance/Comité Régional Biodiversité ([Le Comité Régional Biodiversité : missions et suivi des démarches en cours - Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA \(peche-paca.fr\)](#)).

Nous avons par la suite participé à l'Assemblée Plénière du Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques qui a eu lieu le 13 Février dernier et a permis de célébrer les 20 ans d'existence du réseau en plus de dresser le bilan des actions réalisées en 2019 et de présenter les actions proposées par ce dernier pour 2020.

Nous avons aussi assisté au Comité de Pilotage de l'ARB qui s'est tenu le 6 Mars dernier et a permis d'entériner le programme d'actions 2020 de l'ARB complété par les avis et propositions émises au sein du Comité Régional Biodiversité. A ce titre là et à la demande des signataires de l'ARB, nous sommes intervenus pour présenter plus en détails le contenu de notre Géoportail régional qui a été inclus dans ce programme. Vous retrouverez le retour de la séance sur notre site internet à la rubrique Gouverner/Participation aux instances de gouvernance/Agence Régionale pour la Biodiversité ([Agence Régionale pour la Biodiversité - Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA \(peche-paca.fr\)](#)).

Nous avons assisté aux Commissions thématiques de l'AGORA qui ont été réunies dans le cadre de la présentation de l'état d'avancement de l'étude PROHYDRA 2028 menée par la Région Sud. Présents à ces réunions importantes pour l'avenir de la ressource en eau et de nos milieux aquatiques en Provence Alpes Côte d'Azur, nous avons émis le souhait que l'étape 3 "évaluer les besoins en eau" en amont de tout projet soit comprise dans cet accompagnement afin de s'assurer que ledit projet soit bien en adéquation avec la disponibilité de la ressource en eau et le respect de la vie aquatique, arguant le fait que la Région Sud a une responsabilité régionale à tenir en la matière du fait notamment de son rôle en tant que chef de filât Biodiversité et Aménagement du territoire.

Pour autant, il semblerait que nous n'ayons pas été entendu sur ce point, donc nous resterons vigilant sur l'émergence de futurs projets d'hydraulique agricole dans ce cadre là. Enfin, nous avons alerté les membres de l'AGORA sur les impacts notoires des retenues collinaires sur les milieux aquatiques, la nécessité de revoir largement à la baisse les projets de développement de l'irrigation agricole au vue des nombreuses tensions déjà existantes sur les milieux aquatiques et de prôner et soutenir davantage l'agroforesterie et l'agriculture biologique, plus respectueuses de l'environnement au sens large et des milieux aquatiques. Vous trouverez le retour de ces séances sur notre site internet rubrique Bibliopêche/AGORA ([Commissions thématiques - Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA \(peche-paca.fr\)](http://Commissions_thématiques_-_Association_Régionale_des_Fédérations_de_Pêche_PACA_(_peche-paca.fr)_)).

Nous avons également assisté aux 5èmes journées régionales dédiées aux eaux souterraines co-organisées par la Région Sud et l'Agence de l'Eau RMC qui se sont tenues à Gémenos au cœur du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume le 8 Octobre dernier.

Nous avons également été invité par le Comité Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) à la réunion qui s'est tenue le 13 Novembre dernier et au cours de laquelle une présentation du Plan National d'Eradication et de Surveillance (PNES) de la NHI et de la SHV avait été faite afin d'en étudier les éventuels impacts en cas de mise en application sur la région Provence Alpes Côte d'Azur. Nous sommes donc intervenus pour dire que cela pourrait impacter les alevinages ou déversements actuellement réalisés par notre réseau associatif et qu'il était donc important pour nous d'en étudier la faisabilité avant d'émettre un avis sur le sujet, bien que nous soyons bien entendu favorable à la démarche de manière globale.

En tant que signataire de la Charte Régionale Zéro Déchet Plastique et donc membre du Réseau Régional des Gestionnaires de Déchets, nous avons suivi l'atelier Life IP SMART WASTE, porté par la Région Sud et d'autres partenaires régionaux, qui s'est tenu le 24 Novembre dernier autour de la thématique de la gestion des déchets sauvages dans les espaces naturels. Cela a été pour nous l'occasion de mieux appréhender les objectifs et le fonctionnement de la plateforme REMED, de la démarche "Adopt'1'Spot" ou encore d'apprécier le retour d'expériences d'acteurs qui se sont lancés sur cette thématique ambitieuse en région Provence Alpes Côte d'Azur.



10. Atelier Life IP SMART WASTE

Enfin, nous avons assisté au Comité de Pilotage de l'ARB qui s'est tenu le 10 Décembre dernier et a permis de dresser un rapide bilan des actions réalisées par l'ARB cette année. Le programme d'actions 2021 n'a pas été évoqué à cette occasion et devrait l'être en début d'année prochaine.

Quant au niveau infra-régional, nous avons aussi participé aux diverses réunions qui ont eu lieu sur le bassin versant de la Durance.

Tout d'abord, nous avons assisté à la Journée des associations organisée par le SMAVD le 21 Janvier dernier et participé à la table ronde sur "Les grands aménagements : des bénéfiques et des impacts ?" à la demande du SMAVD afin de relater l'impact de tels ouvrages hydroélectriques sur les peuplements piscicoles duranciens. Vous retrouverez la note présentant notre intervention ainsi que le retour de séance sur notre site internet à la rubrique Sensibiliser/Journée des associations ([SMAVD - Journée des associations du territoire durancien - Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA \(peche-paca.fr\)](https://www.smavd.fr)).



11. 1ère Journée des associations en Durance organisée par le SMAVD - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

Nous avons également assisté aux réunions d'échanges techniques qui ont eu lieu autour des barrages de Mallemort et de Bonpas concernant les enjeux de montaison et de dévalaison notamment des espèces migratrices amphihalines.

Nous avons par ailleurs assisté au Comité Technique sur la franchissabilité des ouvrages en aval de Bonpas organisé par le SMAVD le 28 Janvier dernier afin de nous exprimer sur la solution à retenir en termes d'aménagement des ouvrages pour les peuplements piscicoles comme les sédiments.

Enfin, nous avons assisté au Comité Plénier Durance qui a eu lieu le 10 Février dernier et qui visait à présenter les grandes orientations du dossier préliminaire avant dépôt auprès du Préfet de Région chargé de l'élaboration du SAGE et démarrage de l'instruction administrative dudit dossier. Si nous partageons le fruit de la concertation qui a eu lieu pour la définition du périmètre du SAGE Durance et de ce qu'il en ressort, il n'en est pas de même pour la composition de la CLE Durance qui n'a pas été assez discutée avec l'ensemble des parties prenantes à notre égard et que nous jugeons non équitable entre représentant des usagers économiques et non économiques notamment. Nous sommes donc intervenus en ce sens en séance. Nous avons également exprimé notre position sur le sujet au travers d'un courrier co-signé par les 4 Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques concernées par le périmètre du SAGE Durance ainsi que notre association, adressé au SMAVD ainsi qu'aux divers acteurs régionaux concernés pour leur bonne information. La réponse que nous a faite le SMAVD ne nous ayant pas satisfait, nous avons pris le soin de rédiger une note à l'attention des membres du Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée qui s'est tenu le 9 Octobre dernier et durant lequel le projet de SAGE Durance a été étudié.

Nous avons été soutenu par l'Agence de l'Eau RMC comme en témoigne l'amendement qui a été déposé dans le cadre de cette délibération adoptée à l'unanimité et qui vise à revoir à la hausse le nombre d'usagers non économiques, et notamment issu de notre réseau associatif, au sein de la composition de cette CLE Durance, à l'image de ce qui se fait au niveau du Comité de bassin notamment. Vous retrouverez sur notre site internet à la rubrique Gouverner/Participation aux instances de gouvernance/Comité Plénier Durance l'ensemble de ces éléments-là ([Comité Plénier Durance - Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA \(peche-paca.fr\)](http://Comité Plénier Durance - Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA (peche-paca.fr))).

- L'organisation de journées techniques à destination des élus, des salariés et des bénévoles de notre réseau associatif. En 2020, compte tenu de la situation sanitaire engendrée par la covid19, nous n'avons pas pu proposer de journées techniques thématiques à nos élus et bénévoles. En revanche, nous avons maintenu le travail en Comité Technique autour de notre Géoportail régional et des Web PDPG afin d'avancer sur certains nombre d'indicateurs de suivi de l'état des peuplements piscicoles en Provence Alpes Côte d'Azur ainsi que sur la mise en place de réseaux de suivi complémentaires aux réseaux existants autour de la sécheresse et la thermie des cours d'eau. Les membres du Comité Technique ont ainsi été réunis en début et fin d'année pour discuter et avancer sur ces sujets-là. Dans le cadre de la finalisation et de la diffusion large des premiers indicateurs de suivi comme de la méthodologie à définir pour la mise en place de réseaux de suivi complémentaires à l'échelle régionale, la nécessité de mettre en place un Comité Scientifique qui serait là pour conseiller et valider ces indicateurs comme méthodologies de suivi s'est fait ressentir. Nous allons donc tâcher de le mettre en œuvre dès 2021.

Une réunion s'est également tenue entre les différents techniciens des Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, notre association et notre prestataire pour les Web PDPG et le Géoportail régional, Nanogis, pour définir l'intérêt partagé du développement d'un outil de saisie et de traitement des pêches d'inventaires unique à l'échelle régionale. Ces échanges ont abouti au portage du projet par notre association régionale dans le cadre de la continuité du travail engagé autour des Web PDPG et de notre Géoportail régional auprès de nos partenaires financiers et techniques que sont l'Agence de l'Eau RMC et la Région Sud.

- Un appui technique aux actions portées par notre réseau associatif. Tout au long de l'année, notre Association Régionale se met à disposition de ses Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, AAPPMA et de l'association MRM pour répondre à d'éventuelles sollicitations techniques en lien avec leurs missions de connaissance, préservation, restauration et valorisation des milieux aquatiques. Cet appui se fait par échanges de mails ou encore appels téléphoniques.

- Des actions de formation des salariés et bénévoles de notre réseau associatif PACA. Car pour être en mesure de préserver comme il faut les milieux aquatiques il est notamment nécessaire de connaître les populations piscicoles qu'ils abritent ainsi que leur fonctionnement car on ne protège jamais mieux que ce que l'on connaît bien.

Ainsi, la formation de nos gardes pêche particuliers contribue pleinement à l'objectif de préservation de nos milieux aquatiques car en plus de veiller au respect de la réglementation pêche (et donc de contribuer à la lutte contre le braconnage notamment d'espèces protégées comme l'Anguille ou encore patrimoniales), ils sont les premiers à constater toutes sortes de pollutions ou encore des destructions d'habitats comme les frayères.

S'ils ne peuvent pas dresser pour ces causes là un PV en bonne et due forme, ils peuvent toutefois adresser un rapport de constatation au Procureur de la République ainsi qu'à toute personne en mesure de faire respecter la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques (DDT, OFB etc.). Véritables sentinelles environnementales, il est donc pour nous important de leur fournir une formation harmonisée à l'échelle régionale. Afin de devenir garde pêche particulier, 2 modules de formation sont nécessaires, le module I et le module III. Le module I est commun à tous les gardes particuliers (pêche, chasse, voirie, canaux...). Il consiste à former les candidats sur les notions juridiques de base, les droits et devoirs du garde particulier, comme son comportement. Le module III consiste à former les gardes pêche particuliers uniquement à la réglementation de la pêche. Comme celle-ci peut varier d'un département à un autre selon les arrêtés préfectoraux pris, nos élus ont préféré laisser le soin à chaque Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA de former leurs futurs gardes sur ce module III en direct. En revanche, il a été convenu que, le module I étant commun à tous les gardes particuliers (pêche ou autre) il serait nécessaire que les futurs gardes puissent recevoir une formation unique à l'échelle régionale. Ainsi, en 2020, l'ARFPPMA PACA a proposé une session de formation module I garderie à Gardanne le 28 Février qui a rassemblé 5 futurs gardes bénévoles (1 bénévole de l'AAPPMA La Gaule Durançole et 1 bénévole de l'AAPPMA Les Pêcheurs Briançonnais dans les Hautes Alpes, 1 bénévole de l'AAPPMA de Tarascon, 1 bénévole de l'AAPPMA d'Auriol dans les Bouches-du-Rhône et 1 bénévole d'AAPPMA du Var). La formation a été assurée sur la journée par notre Association Régionale qui était accompagnée d'un agent de développement (garde pêche fédéral) de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Bouches-du-Rhône. Ceci afin notamment que les futurs gardes pêche particuliers puissent profiter de l'expérience d'un garde pêche fédéral pendant la formation.

De plus, devant le besoin exprimé depuis quelques années concernant la certification pour le transport de poissons par nos élus, nous avons décidé pour la 1ère fois en 2020 de proposer une session de formation au Transport d'Animaux Vivants. Cette formation a été organisée à Gardanne les 29 & 30 Octobre dernier et réalisée par le Centre du Morvan. Cette formation a ainsi profité à 4 bénévoles (2 bénévoles de l'AAPPMA l'Infernet Cadière et 2 bénévoles de l'AAPPMA de Saint Chamas dans les Bouches-du-Rhône) ainsi qu'à 2 salariés de la Fédération du Var et à la salariée de l'association régionale.



12. Formation Transport d'Animaux Vivants réalisée par le Centre du Morvan à Gardanne - Copyright : ARFPPMA PACA/D. RUIZ

- Une représentation de nos pêcheurs régionaux auprès de la FNPF, par la remontée de problématiques régionales (retenues collinaires, atypicité des cours d'eaux méditerranéens et notions de débit réservé, braconnage, prélèvements d'eau, microcentrales hydroélectriques etc.) ou encore la participation aux réunions d'échanges techniques, entre salariés FNPF/UB/AR, mises en place depuis 2018 par la FNPF.

Connaissance opérationnelle et suivi des milieux aquatiques

Les actions ont notamment consisté en :

- Un suivi de la passe-piège à Anguilles du barrage de Mallemort en Durance, suivi réalisé dans le cadre d'une convention financière avec EDF explicitée plus en amont de notre rapport d'activités. Pour 2020, ce suivi montre que seulement 404 Anguilles ont été capturées dans la passe-piège, ce qui représente un effectif en deçà de la moyenne des années antérieures et semble marquer un coup d'arrêt après 2 années ayant enregistré les captures les plus importantes depuis le début du suivi. Cette baisse peut s'expliquer par la baisse des effectifs observée aux passes-pièges de Beaucaire et par la taille des individus capturés (moyenne de 245 mm). Ces effectifs restent toutefois faibles et à relativiser par rapport aux captures réalisées sur les passe-pièges de Beaucaire-Vallabrègues (ouvrage hydroélectrique du Rhône permettant un accès à la Durance).

La distance de l'ouvrage à la mer, associée à la présence d'ouvrages en aval (6 obstacles à l'écoulement) et à leur impact cumulé, explique en grande partie ces résultats. En particulier, pour donner suite à l'étude de la migration de l'Anguille en basse Durance (2015-2016), le barrage de Bonpas est suspecté d'être difficilement franchissable et sélectif sur les classes de taille. Nous espérons donc que dans le cadre des travaux de franchissement de l'ouvrage de Bonpas pour la montaison des peuplements piscicoles cibles, une attention toute particulière sera apportée par EDF sur l'amélioration de la montaison des anguillettes par la réfection notamment de la passe présente. **Ces données alimentent également en direct l'Observatoire des Poissons migrateurs amphihalins du bassin Rhône Méditerranée animé par l'association MRM et servant d'outil d'aide à la décision pour le suivi et la révision des PLAGEPOMI Rhône Méditerranée :** <https://www.observatoire-rhonemediterranee.fr/observatoire-en-direct/>

- L'administration et le développement du Géoportail régional. Le travail démarré en 2019 sur les couches cartographiques des contextes piscicoles des PDPG versions 1 et 2 ainsi que sur les indicateurs d'ores et déjà disponibles mais non finalisés a été poursuivi, en lien avec les membres du Comité de Pilotage par le biais des Comités Techniques mis en place cette année. Un important travail a également été fait pour que les différentes couches cartographiques et les indicateurs de suivi soient disponibles à l'échelle des principaux bassins versants de la région. D'autre part, un important travail a également été amorcé sur la qualité des données de pêches d'inventaires des Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques remontant dans le Géoportail régional afin de s'assurer que les aires de répartition des espèces piscicoles présentes dans la région soient bien conformes avec la réalité du terrain. Il reste encore beaucoup à faire autant sur la finalisation de ces 1ers indicateurs que sur le travail sur d'autres indicateurs comme sur les réseaux de suivi complémentaires qu'il serait intéressant que les Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques puissent s'approprier. Ce sera l'objet du travail de l'année prochaine qui devrait permettre d'aboutir à la diffusion, en lien avec l'ARBE PACA et leurs Observatoires Régionaux, de ces 1ers indicateurs.

Nous rappelons ici que le Géoportail régional est en accès limité (non ouvert au grand public) et sécurisé (1 identifiant et 1 mot de passe par utilisateur).

- Le recensement des différentes opérations de nettoyage réalisées par l'ensemble du réseau associatif pêche pour mise en place et alimentation d'une base de données permettant de savoir le nombre d'AAPPMA et/ou Fédérations départementales ayant fait des opérations de nettoyage, le nombre de bénévoles mobilisés, le tonnage de déchets collectés, le linéaire de cours d'eau ou plans d'eau prospecté etc. Un recensement des signalements de décharges sauvages réalisés par le réseau a également été fait. Le but est de produire des chiffres clés en début d'année prochaine sur cette thématique, en lien avec l'appel à projets Zéro Déchet Plastique auquel nous avons répondu et pour lequel nous avons été désigné lauréat, et de mettre en avant ces données sur notre Géoportail régional.

Communication régionale

Les actions ont consisté en :

- L'administration en continu de notre page Facebook créée et alimentée depuis Mai 2016. Cette année, nous avons sollicité EOLAS afin d'être formés pour la création de nos propres campagnes publicitaires et l'avons mis en pratique autour de la promotion de l'offre de carte de pêche automnale entre le 9 Septembre et le 1er Octobre 2020. Si nous avons du mal à quantifier la plus value de l'opération sur la vente directe de ces cartes de pêche par le biais de notre campagne publicitaire, il n'en est pas de même du nombre de personnes touchées, des interactions créées à partir de cette publicité ou encore du nombre de mention "J'aime la page" obtenu grâce à cette publicité. En effet, en 1 semaine nous comptabilisons déjà 92 likes, 21 partages de la publicité et 2 200 vues. A la fin de la promotion ce n'est pas moins de 228 likes, 45 partages et 7 400 vues qui sont obtenus sur cette seule publicité. Enfin, sur le mois de la publicité sponsorisée nous comptabilisons sur notre page Facebook : 27 600 personnes touchées (soit une augmentation de 563%), 9 716 interactions (soit une augmentation de 11%) et 315 nouvelles mentions "J'aime la page" (soit une augmentation de 3838%!).
- Quant au nombre d'abonnées qui nous suivent, nous continuons notre expansion puisque nous passons de près de 4 000 abonnés en 2019 à plus de 4 700 en 2020 ;

The image shows a screenshot of the Facebook page for the Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA. The page header includes navigation options like 'Page', 'Boîte...', 'Événements', 'COVID-19', 'Notifications +99', 'Statistiques', and 'Plus'. The profile picture is a blue fish logo. The main content is a post titled 'PARCOURS PECHE A LA CARPE DE NUIT EN PACA' published by Delphine Gataniou on June 9, 2020. The post text explains that fishing spots are now available for night carp fishing in Provence-Alpes-Côte d'Azur. Below the text is a photo of a young boy holding a large carp. The right sidebar contains information about the page, including 'Organisation à but non lucratif', 'Mentions légales', 'Heures : 09:00 - 18:00 Actuellement ouvert', and 'Page créée - 4 mai 2016'. There is also a 'Transparence de la Page' section and a list of members, including Delphine Gataniou.

13. PAGE FACEBOOK DE L'ARFPPMA PACA

- L'administration en continu de notre site internet qui commence à porter ses fruits en termes de reconnaissance et d'utilisation par les internautes puisque pour cette année nous cumulons au total : 7 200 utilisateurs (contre 2 592 en 2019) et plus de 17 400 pages vues (contre 9 660 en 2020) pour une durée moyenne de session autour d'une minute avec en moyenne 2 pages vues par session et un taux de rebond satisfaisant. Ces données sont d'autant plus importantes et satisfaisantes que nous n'avons pas fait de campagne Facebook publicitaire cette année pour faire connaître notre site internet et amener de nouveaux internautes. En revanche, nous avons maintenu une dynamique de Newsletters en relayant l'information de la disponibilité de ces Newsletters depuis notre page Facebook vers notre site internet et il semblerait que cela ait permis un flux de nouveaux internautes. Il sera donc important de maintenir cette dynamique en 2021. D'autre part, on constate que le référencement naturel réalisé depuis maintenant 3 ans par EOLAS porte également ces fruits au regard des chiffres évoqués ci-dessus ;



Bienvenue sur le site internet de l'ARFPPMA PACA !

ASSOCIATION RÉGIONALE DES FÉDÉRATIONS DE PÊCHE ET DE

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DE PACA

Concilier le développement durable du loisir pêche en eau douce avec la préservation de nos magnifiques milieux aquatiques, tels sont nos enjeux et nos objectifs.

A travers ce site, nous espérons vous donner envie de nous aider à continuer à préserver ces espaces remarquables qui nous entourent et d'avoir le plaisir de vous croiser, une canne à la main, au bord de l'une de nos rivières ou de l'un de nos

14. SITE INTERNET DE L'ARFPPMA PACA

Développement du loisir pêche en eau douce en région Provence Alpes Côte d'Azur

Les actions ont consisté en :

- La participation au Groupe de Travail national qui a été mis en oeuvre pour la refonte de la formation de base des animateurs bénévoles des Ateliers Pêche Nature, et plus particulièrement sur la réalisation de livrets de formation ;

- La communication autour de la pêche en Provence Alpes Côte d’Azur, des destinations phares et/ou à découvrir, de la promotion du tourisme pêche en période de vacances scolaires notamment, des offres du moment (offre carte automnale notamment) ou encore des animations portées par l’ensemble du réseau par le biais de nos outils de communication usuels à savoir : page Facebook, site internet et Newsletters. Ainsi, 3 Newsletters ont spécialement été dédiées à la promotion du tourisme pêche en Provence Alpes Côte d’Azur à la sortie du 1er confinement national lié à la covid19, au week-end de Pentecôte et en période estivale ;
- La labellisation de 3 Parcours Pêche Passion dans le Var par le Comité Régional de Labellisation en lien étroit avec la FNPF, à savoir sur les plans d’eau de Saint Cassien, Sainte Croix et les Escarcets. Notre association a également été sollicitée par la Fédération du Vaucluse pour lui venir en aide dans l’élaboration et la validation nationale de principe pour 2 projets de labellisation de Parcours Pêche (1 Famille sur le plan d’eau de la Riaille à Apt et 1 Passion sur l’île vieille à Mondragon). Ces labellisations devraient avoir lieu en 2021 ;



15. Visite de contrôle du Comité Régional de Labellisation dans le cadre de la Labellisation d’un Parcours Pêche Passion dans le Var sur le lac de Sainte Croix - Copyright : ARFPPMA PACA/D.RUIZ

- La mise à jour, à la demande de la FNPF et en concertation avec les Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de notre région, des informations relatives aux Hébergements qualifiés Pêche, notamment afin de vérifier que les visites de contrôle de qualification qui doivent avoir lieu tous les 3 à 5 ans aient bien été faites ou prévues, que les questionnaires de satisfaction à l'attention des hébergeurs aient bien été relayés, renseignés et retournés aux Fédérations et que les photos publiées notamment sur le site internet Génération Pêche de la FNPF soient bien toutes libres de droit ;
- La production de contenus (sélection et mise en valeur de 2 Destinations Pêche par département) à la demande de l'ARBE PACA et du Comité Régional de Tourisme de la région Provence Alpes Côte d'Azur afin de mettre en avant la pêche en eau douce durable dans un site internet spécifiquement dédié aux filières écotouristiques régionales. Cette production a été faite en fin d'année dernière et nous espérons donc que cela permettra de mieux promouvoir notre loisir auprès du Comité Régional de Tourisme, de lier de nouvelles relations techniques avec eux et d'arriver à enfin être entendu politiquement par la Région Sud sur cette thématique qui est également au coeur de nos missions.

Administration de l'ARFPPMA PACA

Les actions ont consisté en :

- Une gestion du secrétariat (appels téléphoniques, mailing, réception du courrier, préparation et envoi des courriers etc.) ainsi que de la trésorerie ;
- Une préparation, une organisation et un compte-rendu des différentes réunions statutaires (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale et Congrès) ;
- Une rédaction du rapport d'activités de l'année n et une programmation des activités de l'année n+1 ;
- Une réalisation des demandes de subventions auprès de divers partenaires et un suivi de ces dernières ;
- Un bilan financier de l'année n et une prévision de budget pour l'année n+1.